

COMITE SYNDICAL DU PETR PAPAO / PAYS D'OUCHE

Lundi 29 février 2016 – 20h00 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Laurent BEAUVAIS, M. Frédéric BLONDEAU, Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, Mme Florence ECOBICHON, M. Luc FERET, M. Sébastien GOURDEL, M. Alain GOURIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Charles HAUTON, M. Jean-Pierre LATRON, M. Frédéric LEVEILLE, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, Mme Marie-Odile TAVERNIER, M. Gérard VIEL, M. Jean-Marie VERCRUYSSSE.

Etaient excusés : M. François BRIZARD qui a donné pouvoir à M. Bernard DABIEL, M. Jean-Guy GRANDIN qui a donné pouvoir à Jean-Marie VERCRUYSSSE, M. Philippe JIDOUARD qui a donné pouvoir à M. Laurent BEAUVAIS, Mme Josette LASSEUR qui a donné pouvoir à Mme Véronique CHABROL, M. Michel LERAT, Mme Véronique LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD qui a donné pouvoir à M. Sébastien GOURDEL, M. Jean MILON qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LATRON, M. Jean PALLUD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Odile TAVERNIER, M. Pierre PAVIS qui a donné pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE, M. Hubert SEJOURNE, M. Jacques VAUQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Florence ECOBICHON.

Nombre de délégués en exercice : 36

Nombre de délégués présents : 20

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix exprimées : 30

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

INFORMATION : NOUVEAU MEMBRE DU COMITE SYNDICAL

Le Président informe le Comité que suite à la création de la Commune Nouvelle de la Ferté-en-Ouche (10 communes regroupées, sur les 14 communes composant la CdC), des modifications sont intervenues dans le conseil communautaire de la CdC du Canton de la Ferté-Fresnel, ainsi que dans les délégués de cette CdC au Comité Syndical du PETR.

Ainsi, Jean MILON (maire délégué de la Ferté-Fresnel, excusé pour ce jour) remplace Michel LE GLAUNEC au sein du Comité Syndical. Messieurs DABIEL et BRIZARD restent délégués.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

Le compte-rendu a été adressé aux membres du Comité avec l'invitation.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 30 septembre 2015.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2016 – 02 – 01

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le Président rappelle que conformément à la réglementation, le Comité Syndical du PETR doit procéder à un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du budget primitif 2016 qui interviendra le 14 mars 2016.

Ce DOB ne fait pas l'objet d'une délibération du Comité Syndical, mais il doit bien être acté que le DOB a été tenu.

Ce débat est l'occasion de faire le point sur la réalisation du budget 2015, et sur la préparation du budget 2016 du PETR.

Concernant l'année 2015 :

- La section d'investissement présente un déficit de 32 508,27 €,
- La section de fonctionnement présente un excédent de 476 397,14 €,
- Des restes à réaliser de 73 212,00 € sont identifiés sur les études SCOT déjà engagées,
- Le résultat global 2015 est donc un excédent de 370 676,87 €.

Des soldes de subventions de fonctionnement 2015 sont encore à percevoir. Les montants définitifs ne sont pas encore connus, mais ils devraient se situer aux alentours de 60 000 €.

Pour ce premier exercice budgétaire du PETR, en 2015 :

- Les charges à caractères général (chapitre 011) ont représenté 23,8 % des dépenses totales réalisées,
- Les charges de personnel (chapitre 012) ont représenté 63,0 %,
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont représenté 3,18 %,
- Les immobilisations (chapters 20 et 21) ont représenté 8,28 %.

Cette répartition des dépenses servira de comparaison pour les années à venir.

Pour l'exercice 2016, le budget du PETR devra tenir compte des éléments suivants :

- La baisse annoncée de 10 % de la subvention du Conseil départemental de l'Orne pour les 4 Pays ornaïs, l'aide devrait passer de 86 257 € à 77 631 € (soit une baisse de 8 626 €, en attente de vote par le Département en mars),
- La baisse mécanique de la contribution des 8 CdC membres, due à la baisse de population (application des chiffres 2016). La perte de 586 habitants à l'échelle du PETR entraîne une baisse de 1 172 € des contributions sur la base d'une contribution de 2 € par habitant (de 157 860 € à 156 688 €),
- La mise en place du programme Leader 2015 – 2020, qui va permettre d'apporter un certain nombre de financements au Pays,
- L'élaboration du SCOT : l'Etat Initial de l'Environnement / Trame Verte et Bleue est en cours de réalisation pour un montant de 62 520 € TTC (54 600 € HT), et la sélection du prestataire qui sera retenu pour élaborer le SCOT jusqu'à son terme a été fait par la Commission SCOT le 24 février après l'audition de 2 cabinets pour un montant qui devrait être de 143 148 € TTC (119 290 € HT).

Concernant le coût d'élaboration du SCOT, il s'agit d'un engagement financier pluriannuel débuté en 2015 et qui s'achèvera en 2018.

- La poursuite d'actions : circuits courts, tourisme, services à la population, transition énergétique / développement durable, charte forestière / filière bois, Contrat Région, Programme Leader, SCOT et urbanisme, accompagnement des projets locaux ...

Concernant l'effectif de la structure, il est constitué en 2015 des 7 agents qui ont été repris aux deux associations du PAPA0 et du Pays d'Ouche. Il n'est pas prévu de variation de cet effectif en 2016, mais il est à rappeler cependant qu'une convention de partenariat a été conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie – Section Flers-Argentan pour mutualiser un accueil commun entre nos deux structures à Argentan, à raison d'1 / 3 temps du poste de l'assistante.

L'année 2016 verra aussi la préparation de l'évolution de la carte de l'intercommunalité et du transfert de compétences aux CdC. Le PETR devra s'adapter à ces modifications, non seulement sur un plan statutaire dès le début de 2017, mais aussi en adaptant certaines actions, ou en travaillant sur un renforcement de coopérations ou de mutualisations.

D'ores et déjà, depuis la mise en place du Syndicat du SCOT, le nombre de communes du territoire est passé de 161 à 143, dont 4 communes nouvelles : Boischampré, Ecouché-les-Vallées, Sap-en-Auge, et La Ferté-en-Ouche.

Les membres mettent en avant qu'il serait bien de connaître la position du Département sur le soutien financier aux Pays à court et à moyen termes, afin d'avoir une vision budgétaire pluriannuelle.

Concernant le coût du SCOT, il pourra être tenu un décompte spécifique afin de savoir combien coûte le SCOT au fur et à mesure de la procédure, ainsi qu'un rétro planning pour avoir en tête où l'on se situe par rapport au planning prévisionnel.

Après avoir entendu l'exposé du Président et avoir débattu des orientations budgétaires 2016, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.**

DELIBERATION N° 2016 – 02 – 02

OBJET : CONTRIBUTION 2016 DES CDC AU PETR

Le Président rappelle aux membres que depuis le début de la réflexion sur la mise en place du SCOT puis du PETR, il a toujours été acté de ne pas dépasser une contribution des CdC de 2 € par an et par habitant, pour financer tant la mission « Pays » que l'exercice de la compétence SCOT.

Les actions du Pays se poursuivent, et l'élaboration du SCOT est en cours.

Compte-tenu des éléments évoqués ci-dessus, le Président propose de maintenir la contribution 2016 des CdC à 2 € par habitant sur la base de la population totale, révisée début 2016.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De valider le montant de la contribution 2016 des CdC au PETR à 2 euros par habitant sur la base de la population totale,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les 8 CdC pour le versement de cette contribution.**

DELIBERATION N° 2016 – 02 – 03

OBJET : ELABORATION DU SCOT (PADD ET DOO) – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Président rappelle que le 30 septembre 2015, le Comité Syndical a choisi d'engager l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en missionnant un prestataire spécialisé dans l'élaboration des SCOT pour réaliser :

- Phase n° 1 : Accompagnement à l'élaboration du Rapport de Présentation
- Phase n° 2 : Elaboration du PADD
- Phase n° 3 : Elaboration du DOO
- Phase n° 4 : Arrêt du SCOT, Enquête publique, et approbation du SCOT

Le PETR a donc lancé une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée en publiant un cahier des charges (CCAP, CCTP et RC) le 25 novembre 2015, via le BOAMP et les sites Internet du PAPAO et du Pays d'Ouche, avec un délai de réponse fixé au 15 janvier 2016.

A cette date, 5 dossiers ont été reçus, déposés par :

- **1 – Citadia Conseil**
- **2 – E.A.U**
- **3 – SIAM Urba**
- **4 – Rouge Vif Territoires**
- **5 – Atopia**

La commission SCOT – Urbanisme s'est réunie une première fois le 3 février 2016, sous la présidence de François BRIZARD, pour étudier ces 5 candidatures. Elle a attribué des notes provisoires sur la base des critères suivants :

Qualité technique : 50 %, Prix : 30 %, Equipe : 20 %.

Lors de cette première réunion, la commission a étudié 4 propositions sur les 5 reçues, car celle de Atopia ne comprenait pas de proposition chiffrée.

La commission a ensuite proposé de se réunir une seconde fois pour auditionner les 2 cabinets les mieux classés suite à cette première analyse, à savoir :

- **E.A.U,**
- **et Citadia Conseil**

La commission SCOT – Urbanisme vient donc juste de se réunir à nouveau ce 24 février 2016 pour auditionner ces 2 agences.

La note de synthèse de ce Comité ayant été préparée avant cette seconde réunion de la commission, les derniers éléments ont été apportés oralement aux membres du Comité Syndical.

A l'issue de l'audition des deux agences, la commission a décidé de maintenir exactement les notes attribuées sur l'analyse des dossiers, les impressions de l'analyse des dossiers ayant été confirmées lors des auditions.

Suite à ces auditions, les membres de la commission ont été unanimes sur le choix de proposer aux élus du Comité Syndical de retenir E.A.U (Economie Aménagement Urbanisme) et d'attribuer les notes suivantes :

Pondération: Critères:	50% Qualité technique /20	20% Equipe / 20	30% Prix /20	Note finale pondérée	Classement proposé
Citadia Conseil (149 725 € HT)	18	16	12	15,8	2
Rouge Vif Territoires (127 175 € HT)	13	15	14	13,7	4
Atopia (0 €)				0	Non classé
SIAM Urba (88 750,00 € HT)	12	14	20	14,8	3
E.A.U (119 290 € HT)	18	18	15	17,1	1

L'Agence E.A.U propose une offre à 119.290 € HT pour 151 jours d'intervention.

Lors de ces deux réunions, les membres de la commission se sont attachés à analyser les propositions, avec une attention particulière sur certains points comme :

- L'expérience en matière d'élaboration de SCOT, et la méthodologie proposée,
- La présence de compétences juridiques dans l'équipe,
- L'engagement à avoir toujours les mêmes interlocuteurs pendant toute la mission, ainsi qu'une équipe resserrée,
- La connaissance de territoires proches du PETR, ou lui appartenant,
- L'expérience d'autres territoires ayant travaillé avec ces prestataires.

Les principaux éléments en faveur du choix de l'Agence E.A.U sont :

- La forte expérience en matière de SCOT,
- La méthodologie présentée,
- L'équipe resserrée autour de 7 personnes,
- Le prix,
- Les compétences juridiques du chef de projet,
- La bonne impression et la bonne compréhension ressenties lors de l'audition.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De valider les notes proposées par la commission SCOT – Urbanisme,**
- **De retenir l'agence E.A.U (Economie Aménagement Urbanisme) pour la réalisation du SCOT pour un montant de 119 290 € HT (143 148,00€ TTC),**
- **D'autoriser le président à signer tout document relatif au lancement de cette mission.**

DELIBERATION N° 2016 – 02 – 04

OBJET : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Maintenant que le PETR est engagé dans l'élaboration du SCOT, le Président propose d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT.

Cette fédération a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des Schémas de Cohérence Territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle vise à :

- constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer, et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations et d'expériences sur différents thèmes, et sous différentes formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres régionales et nationales, forum Internet ...),
- porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et constituer un lieu de réflexion et de prospective, et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Pour le PETR, il est important de pouvoir avoir accès aux informations que cette Fédération met à disposition de ses membres, surtout en matière de veille juridique et de retours d'expériences. Via un forum ou un site Internet, il est possible de bénéficier des expériences des uns et des autres, et de profiter de leurs bonnes pratiques comme de leurs erreurs.

La cotisation est d'1 centime par habitant, soit pour le PETR une cotisation de 783,44 € (78 344 habitants).

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT à compter de l'année 2016,**
- **De s'acquitter d'une cotisation 2016 d'un montant de 783,44 € et de l'inscrire au budget 2016,**
- **De désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter le PETR au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des SCOT : Jean-Marie VERCRUYSSSE et François BRIZARD,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.**

DELIBERATION N° 2016 – 02 – 05

OBJET : TABLEAU DU PERSONNEL – EVOLUTION 2016

Le Vice-président, Laurent BEAUVAIS, en charge de la commission Finances / Personnel, rappelle que lors de la mise en place du PETR au 1^{er} janvier 2015 et de l'intégration des 7 agents des deux associations qui devaient être repris par le PETR, il a été procédé à un travail avec le Cabinet d'avocats FIDAL pour l'intégration des agents dans la Fonction Publique Territoriale (FPT), sous forme contractuelle.

Les rémunérations, et les primes ou les mutuelles que les agents avaient dans les associations avaient été lissées sur l'année, pour définir le montant de l'objectif de rémunération brute annuelle qu'il fallait maintenir à chaque agent, dans le cadre de la reprise par le PETR et du « *maintien des conditions substantielles du contrat et de la rémunération* ».

Le Cabinet FIDAL avait proposé la catégorie, le cadre et le grade de chaque agent en fonction de ces missions, ses responsabilités, son expérience.

Le choix de l'échelon s'est ensuite fait en prenant systématiquement l'échelon situé immédiatement en dessous de l'objectif de rémunération brute, une indemnité libre venant ensuite compléter le traitement indiciaire pour atteindre l'objectif brut au centime près.

Ceci a été appliqué pour 2015, sans qu'il n'y ait de demande de négociations de la part des agents lors de la reprise.

A ce jour, le tableau du personnel est donc le suivant, tel que cela a été voté le 15 décembre 2014 :

Nom	Cat.	Cadre	Grade	Echelon	Indice brut	Indice majoré
Edouard REUSSNER	A	Attaché territorial	Attaché principal	7	821	673
Emmanuelle DABON	A	Attaché territorial	Attaché principal	6	759	626
Laurence VILLEDIEU	A	Attaché territorial	Attaché	7	588	496
Adeline JUMEL	A	Attaché territorial	Attaché	6	542	461
Didier BOUVET	A	Attaché territorial	Attaché	11	759	626
Laëtitia HAREL	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2e classe	11	551	468
Sabrina LORY	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2e classe	9	493	425

Aujourd'hui, en 2016, après un an au sein du PETR, et après des évolutions dans le contenu des missions des agents, il apparaît des demandes d'évolution de la part de 3 agents.

Par ailleurs, la Trésorerie a fait savoir au PETR qu'elle souhaiterait que les indemnités libres mises en place soient supprimées (soit par évolution vers l'échelon supérieur, soit par un autre régime indemnitaire classique).

Les demandes qui ont été étudiées par la Commission Finances / Personnel portent sur les postes de Sabrina LORY (demande de passage à l'échelon 11), Adeline JUMEL (demande de passage à l'échelon 7), et Laurence VILLEDIEU (demande de passage à l'échelon 8).

Compte-tenu du statut contractuel des agents, toute évolution ne peut se faire que dans le cadre d'une négociation, suivie d'une décision du Comité Syndical et d'un avenant au contrat de travail (pas d'évolution automatique des carrières pour les contractuels).

La commission Finances / Personnel s'est réunie le 8 février sous la présidence de Laurent BEAUVAIS, et elle a donné un avis favorable à ces 3 demandes, notamment parce qu'elles permettent aussi de répondre à la demande de la Trésorerie en supprimant les indemnités libres lors de ces passages à un échelon supérieur.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De valider le tableau d'effectif du PETR, et les indemnités libres attribuées à chaque agent depuis l'intégration dans le PETR au 01/01/2015 à savoir : 74,69 € pour Edouard REUSSNER, 92,21 € pour Emmanuelle DABON, 10,55 € pour Laurence VILLEDIEU, 51,86 € pour Adeline JUMEL, 38,07 € pour Didier BOUVET, 17,71 € pour Laëtitia HAREL, et 1,63 € pour Sabrina LORY.**
- **De valider les propositions de la commission Finances / Personnel pour l'évolution des postes de Sabrina LORY, Adeline JUMEL, et Laurence VILLEDIEU à compter du 01/01/2016, avec suppression de l'indemnité libre : passage à l'échelon 11 du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe pour Sabrina LORY, passage à l'échelon 7 du grade d'attaché pour Adeline JUMEL, et passage à l'échelon 8 du grade d'attaché pour Laurence VILLEDIEU,**
- **De valider le maintien des indemnités libres mises en place en 2015 pour les 4 autres agents : Edouard REUSSNER, Emmanuelle DABON, Didier BOUVET, et Laëtitia HAREL,**
- **D'autoriser le Président à signer des avenants aux contrats de travail des 3 agents connaissant une évolution.**

DELIBERATION N° 2016 – 02 – 06

OBJET : MISE EN PLACE DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Le Président passe ensuite aux entretiens professionnels, et rappelle qu'ils sont obligatoires dans la fonction publique territoriale depuis le 1^{er} janvier 2015, en application du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, et en lieu et place de la notation.

Au niveau du PETR, des entretiens et des réunions d'équipe ont été réalisés, mais il convient d'officialiser la démarche, ce qui implique une délibération du PETR portant sur les critères d'évaluation.

Il est proposé, soit de définir les propres critères du PETR d'évaluation de la valeur professionnelle (à soumettre pour avis au Centre de Gestion de la FPT de l'Orne), soit d'adopter les critères proposés par le Centre de Gestion de la FPT de l'Orne à savoir :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les capacités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Il est aussi proposé, soit d'établir un document support de compte-rendu d'entretien professionnel, soit d'opter pour le document support établi par le Centre de Gestion de la FPT de l'Orne à savoir :

- Un échange sur l'année écoulée,
- Des orientations pour l'année à venir,
- L'évolution professionnelle souhaitée par l'agent,
- Les propositions d'actualisation de la fiche de poste.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adopter les critères d'évaluation de la valeur professionnelle proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne,**
- **D'adopter le document support de compte-rendu de l'entretien professionnel proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne,**
- **D'autoriser le Président à mettre en place ces entretiens professionnels.**

DELIBERATION N° 2016 – 02 – 07

OBJET : ACTIONS DE COMMUNICATION DU PETR

Le Président aborde enfin le sujet de la communication de notre structure. Depuis le début de la mise en place du PETR, le nom utilisé pour notre structure est constitué de l'addition des deux noms des deux associations que le PETR a reprises.

Afin d'unifier ce nom, tout en n'effaçant pas les différentes spécificités de notre territoire de projets, il est proposé une petite modification du nom.

Par ailleurs, il est constaté que tous les élus et les partenaires ne connaissent pas forcément l'existence ou l'évolution du PETR et / ou les actions qu'il mène. Il serait nécessaire de créer un support de communication régulier, simple à mettre en place et à diffuser.

De plus, compte-tenu des obligations de communication qui incombent au PETR, notamment pour le SCOT où le Code de l'Urbanisme précise bien les modalités de la mise à disposition du public de l'information, et les modalités de la concertation, il est nécessaire de modifier et de rationaliser la communication Internet du PETR. En effet, depuis 2015, ce sont encore les deux

anciens sites Internet des deux associations du PAPAO et de Pays d'Ouche Développement qui sont utilisés, et qui nécessitent des mises à jour régulières, ce qui prend donc deux fois plus de temps.

Ainsi, il est proposé de ne pas dépenser trop de moyens financiers pour élaborer un nom ou une charte graphique, ou pour communiquer régulièrement.

Pour le nom, il peut être conservé les noms d'Argentan, d'Auge et d'Ouche avec :

- « Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche », siglé « PAAO », et site web www.paaofr.fr,
- Ou « Pays d'Argentan Pays d'Auge Pays d'Ouche », siglé « PAPAPO », et site web www.papapofr.fr
- Ou toute autre proposition de nom ...

Pour la communication régulière, il pourrait être réalisé une petite lettre d'information recto-verso qui serait diffusée par mail 3 ou 4 fois par an, dans le but d'informer nos élus et nos partenaires sur les différentes actualités du Pays et sur les actions en cours. Ceci aurait le mérite de pouvoir être réalisé en interne et diffusé sans coût énorme d'impression ou d'affranchissement.

Pour le site Internet, c'est une dépense que l'équipe n'est pas en mesure de réaliser en interne, et il est donc proposé de faire appel à un prestataire extérieur pour créer un nouveau site Internet d'information, permettant de répondre à nos obligations en matière de mise à disposition du public de certaines informations et de présenter notre structure et nos actions.

Après échanges sur ce sujet, les membres du Comité retiennent un nom, mais souhaitent revoir la prochaine fois la question du sigle et du nom de domaine du futur site Internet. Des propositions seront donc retravaillées pour le Comité Syndical du 14 mars.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De retenir un nom d'usage pour le PETR : Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche,**
- **De mettre en place une newsletter réalisée en interne par l'équipe,**
- **De réaliser un site Internet pour le PETR qui remplacera les deux sites des anciennes associations,**
- **De lancer une consultation pour la réalisation d'un site Internet, selon un cahier des charges réalisé par le PETR,**
- **D'autoriser le Président à lancer cette consultation pour la réalisation d'un site Internet.**

INFORMATION

OBJET : DEMARRAGE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Le programme européen Leader du PETR est en train de démarrer.

Après signature de la convention de mise en œuvre du programme avec le Conseil régional de Basse-Normandie en décembre 2015, une nouvelle étape vient d'être franchie avec la tenue du premier Comité de Programmation, et la publication du document d'appel à projets.

En l'absence de questions diverses, le Président clôt la réunion du Comité Syndical à 21h10.